

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 8 mars 2023

Objet : Question parlementaire n° 7671 du 24 février 2023 de Madame la Députée Myriam Cecchetti concernant « Impact de la taxe CO2 ».

Monsieur le Ministre,

En date du 24 février 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du Ministre de l'Aménagement du territoire et du Ministre de l'Énergie.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Madame la Députée Myriam Cecchetti.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Aménagement du territoire

(s.) Claude Turmes